



**Recettes et rentes, cens tant en grain qu'en argent, église collégiale Notre Dame de Melun, 1379-1380  
AD77, G222**

**Transcription**

**Extrait 1**

*C'est la recepte des rentes et teneures de la communauté de l'esglise de Nostre Dame de Meleun tant en grain comme en argent faite par moy Denis Marie prestre chappelain beneficiar en la dite esglise de l'austel des Inocens et procureur d'ycelle de puis la feste de Toussains l'an mil CCC LXX IX jusques à la Saint Andry l'an mil CCC IIII<sup>xx</sup>, et aussi des arrerages que je puis avoir receuz qui estoient deus de années précédans si comme il s'ensuict, dont le terme de la Saint Remi l'an dessus nommé est compris en la recepte pour ce qu'il n'y avoit point de paieur.*

*Premièrement recepte de froment qui ne se mue point pour l'année presente des terres de Burcy ou finage d'Aubigny qui contiennent XIII arpents ou environ dont chascun arpent doit par an iii mineaux de froment – Premièrement*

**Extrait 2**

*Autre Recepte de crois de cens ou rentes en la paroisse Saint Estienne*

*Premièrement*

*De maistre Pierre du Mes pour sa maison ou il demeure tenant a l'ostel de Saint Denis et pour son courtil de derrier l'otel que messires Guillaume Moreau tient de la communaute qui doivent par an aus quatre termes acoustumez*

XL s.

**Adaptation**

**Extrait 1**

Ici est la recette des rentes et des tenures [terres mises en location] de la communauté de l'église Notre-Dame-de-Melun, autant en grains qu'en argent, faite par moi, Denis Marie, prêtre chapelain de l'église de l'Autel des Innocents et procureur de celle-ci. Ces recettes s'étalent de la Toussaint de l'an 1379 jusqu'à la Saint-André de l'an 1380. Cette recette inclut aussi les arrérages [arriérés] que j'ai reçus, qui étaient dus d'années passées, et qui s'ajoutent aux montants perçus à la Saint-Rémi [en janvier] de l'année précédemment citée.

Premièrement, la recette de froment, dont le prix reste le même pour cette année, des terres allant de Burcy à Aubigny, contenant environ 13 arpents. Chaque arpent doit 3 mineaux de froment par an. Premièrement :

**Extrait 2**

Une autre recette de cens ou de rente dans la paroisse de Saint-Etienne.

Premièrement

De maître Pierre du Mes, pour sa maison dans laquelle il habite, accolé à l'hôtel de Saint-Denis, et pour son courtil [petit jardin] situé derrière l'hôtel de messire Guillaume Moreau, qu'il tient de la communauté religieuse. Lequel doit, chaque année et aux jours habituels : 40 sous.